

## **CROYANCES ET RATIONALITE ECONOMIQUE**

Journées d'étude organisées par Pierre Alary et Anne Bory, Clersé.

Vendredi 2 février 2024,

Université de Lille, Clersé, FASEST  
SH2, salle des événements  
Cité scientifique

10h30-10h45 : introduction (Pierre Alary, Anne Bory)

10h45-11h15 : Charlotte Le Chapelain, CLHDPP, Université Jean Moulin Lyon III.  
« Femme entrepreneure au XIXe siècle. Deux représentations conflictuelles en construction. »

11h15-11h45 : Marie-Emmanuelle Chessel, CSO, Sciences PO, CNRS (historienne)  
« Croyance chrétienne et réforme de l'entreprise. Des patrons du Nord face au « Réarmement moral » (1947-1955). »

11h45-12h30 : discussion

Pause déjeuner

14h-14h30: Irène Berthonnet, Ladyss, Liris, Université Paris Cité.  
« Néolibéralisme et économie néoclassique: la constitution d'une idéologie économique de l'efficacité, 1930-1970. »

14h30-15h : Frédéric Lebaron ENS Paris-Saclay, Université Paris-Saclay, IDHES (UMR CNRS 8533)  
(sociologue)  
« Le Nobel d'économie: sur la production et la diffusion de la croyance économique »

Discussion jusque vers 16h.

## **ARGUMENTAIRE**

Les croyances regroupent un large ensemble de vérités non démontrées et de représentations évidentes. En revanche, parce qu'elles structurent le champ économique, les théories et les discours quotidiens, elles ne sont généralement pas considérées comme des croyances et leur importance est souvent éludée. Si les sciences sociales, et en leur sein certains textes fondateurs, ont examiné de façon assez systématique la nature des liens entre croyance religieuse, comportements économiques et fonctionnement du capitalisme, les croyances non religieuses ont fait l'objet d'une attention plus diffuse.

A partir de l'hypothèse suivante, la proposition ci-dessous cherche à enclencher une discussion sur la place des croyances dans l'économie : « est-il possible de comprendre le fonctionnement du champ

économique sans prendre en compte la prégnance des croyances dans les conduites économiques et dans la théorie économique elle-même ? ».

Pour vérifier cette hypothèse, il semble important de distinguer plusieurs niveaux d'abstractions et, a priori, six dimensions se dégagent.

- Qu'appelle-t-on une croyance ? Met-on sur le même niveau d'abstraction, croyances, idées, représentations, valeurs ? Doit-on les distinguer ou les rapprocher ?

- La puissance de la croyance. Au-delà de l'existence de Dieu, il y a de nombreuses vérités non démontrées qui sont perçues comme des vérités, une dogmatique selon les termes de P. Legendre (2001). Le droit repose sur des fondements dogmatiques (Supiot 2004) et l'économie se plie à cette « règle ». Par exemple, l'action de l'Etat n'est pas efficace, le privé est plus efficace que le public, il existe des lois du marché, la concurrence élit les plus efficaces, les jeunes ne veulent plus travailler, la responsabilité sociale des entreprises est un facteur de rentabilité, etc. Une démonstration fonde-t-elle ce type d'idées ? Pourquoi sont-elles crues sans démonstration ? Pourquoi un raisonnement complexe, construit et logique fissure-t-il difficilement la croyance ? Penser que le privé est plus efficace que le public se dispense de démonstration mais, démontrer que cette idée n'est pas vérifiée s'apparente à une gageure, et suscite un soupçon de démarche idéologique et non scientifique.

- Les croyances qui nous intéressent ne prennent pas corps dans l'absolu. Elles dépendent généralement d'indicateurs. Le privé est plus efficace par rapport à quoi ? L'Etat n'est pas efficace par rapport à quoi ? De plus par rapport aux croyances en économie, se cache une représentation de l'efficacité, efficace par rapport à quoi ?

- Le flou conceptuel rend également possible les croyances. Généralement les concepts sur lesquels reposent les croyances sont polysémiques. Le mot est employé, mais il repose sur une forme de nébuleuse, une idée souvent vague et assez peu formalisée. Que signifient l'Etat, la concurrence ? Les définitions reposent sur des analogies : « c'est parce qu'elles sont en concurrence que deux équipes de foot se dépassent », sans vérifier si l'analogie renvoie au même concept dans un autre contexte. Par ailleurs, l'analogie valorise la concurrence sans vérifier si cette dernière prime sur les principes de coopération ou sur la règle. La concurrence est peut-être marginale.

- La croyance, quand elle est partagée, offre une autorité aux représentations nécessaires à la vie en société. Si tout le monde croit en la supériorité du marché, alors l'espace politique qui bénéficie des liens sociaux qui tissent le marché est légitime et accepté. Les sujets se conforment aux règles de l'espace politique en question sans recourir à la force. Exemple : la loi du marché existe et il faut s'adapter. Cette idée fait autorité, elle est facilement acceptée et même les agents qui en souffrent l'acceptent. Si elle ne faisait pas autorité, les processus d'acceptation ne seraient pas « volontaires » et seraient plus difficiles à mettre en place.

- Le dernier point touche également au mécanisme d'autorité. La croyance permet de naturaliser les phénomènes sociaux. Si les lois crues sont des évidences sociales auxquelles il faut se conformer, elles ne sont pas des enjeux politiques discutables.

Ainsi, interroger la croyance semble important dans la mesure où elle semble déterminante à la construction de liens socio-économiques. Quel que soit le modèle de société, la croyance joue un rôle central à la mise en place d'institutions (Commons 1934) ou à imposer un changement institutionnel. Les dynamiques sociales s'appuient sur un corpus de croyance, des forces vitales.

#### *Bibliographie indicative*

Commons, J.R., (1934), *Institutional Economics, Its Place in Political Economy*, The MacMillan Compagny, réédition 1990, Transaction Publishers, vol.1 &2.

Legendre, P., (2001). *De la Société comme Texte. Linéaments d'une Anthropologie dogmatique*. Paris, Fayard.

Supiot, A., (2004). *Homo juridicus: essai sur la fonction anthropologique du droit*. Paris. Points, Seuil.

La première journée s'est déroulée le jeudi 15 juin 2023. La seconde a lieu le vendredi 2 février 2024, salle des événements, SH2, université de Lille.

*Pour mémoire* : Journée d'étude Croyances et rationalité économique, 1.  
jeudi 15 juin 2023,  
Université de Lille, Clersé, FASEST  
SH2, salle des événements  
Cité scientifique

10h30-10h45 : introduction (Pierre Alary, Anne Bory)

10h45-11h15 : Mireille Bruyère, économiste, CERTOP, " Les croyances sont-elles toujours des illusions ? Rôle de l'imaginaire dans le champ de l'économie".

11h15-11h45 : Mathieu Arnoux, historien, EHESS-CRH, "Penser le monde sans ressources: légitimité des besoins et ordre social (XIe-XIIIe siècles)".

11h45-12h30 : discussion

Pause déjeuner

14h-14h30: Julien Duval, sociologue, CESSP, : "Un angle mort de la science économique : l'étude du journalisme économique comme véhicule de croyances".

14h30-15h : Sabine Montagne, sociologue, IRISSO, « Les formes de persuasion économique : comment la gestion indicielle est devenue la finance pour classes moyennes ».

Discussion jusque vers 16h.